

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

0 Réclamation	: contact@mupras.com
0 Prise en charge	: pec@mupras.com
0 Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

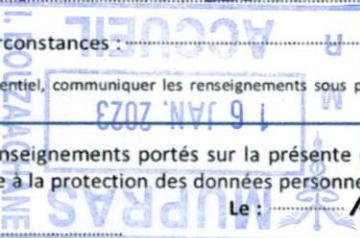
N° W19-595837

<input type="checkbox"/> <b>Maladie</b>	<input type="checkbox"/> <b>Dentaire</b>	<input type="checkbox"/> <b>Optique</b>	<input type="checkbox"/> <b>Autres</b>
<b>Cadre réservé à l'adhérent (e)</b>			
Matricule : <u>5666</u>			
Société : <u>AC5127</u>			
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input checked="" type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : <u>BOUADI HABIBA</u> <u>Veuve ALHASSANI</u>			
Date de naissance : <u>01/01/1958</u>			
Adresse : <u>Hay Inara 1, Rue 12, numéro 10,</u> <u>Ain Chock, CASABLANCA</u>			
Tél. : <u>06 72 14 20 80</u> Total des frais engagés : <u>543,10 DHS</u>			

<b>Cadre réservé au Médecin</b>			
Spécialiste en Médecine Interne Hay Inara 1, Rue 12 N° 12 Ain Chock Casablanca - 05 22 50 84 43			
Cachet du médecin :			
Docteur Abdelmalek AKIL			
Date de consultation : <u>01.12.2022</u>			
Nom et prénom du malade : <u>Mme Habiba BOUADI</u> - Age : <u></u>			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input checked="" type="checkbox"/> Conjointe <input type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie : <u>Ulcération buccale d'acariâtes</u>			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : <u></u>			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ..... Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : 

#### RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01.12.22	Abdelmalek AKA Consultation	1000	3000 DH	INP : 0914947823
27.12.22	Consultation Hôpital Hassan II Casablanca 02230843			Docteur Abdelmalek AKA Consultation Hôpital Hassan II Casablanca 02230843 0522558643 0522558643

## EXECUTION DES ORDONNANCES

N° de Facture du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
S. C. E. D. D. I. M. L. A. L. A. 2500 Casablanca	03/12/2022	243,10

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Spécialiste en Médecine Interne

• Echographie Médicale

Lauréat de la Faculté de Médecine de Casablanca



اختصاصي في الطب الباطني

الفحص بالصدى

خريج كلية الطب بالبيضاء

الهاتف : 05 22 50 84 43

المحمول : 06 69 73 51 83

Tél.: 05 22 50 84 43

GSM : 06 69 73 51 33

## وصفة الدواء Ordonnance

Casa le : 07.12.22

Nom : ..... Hafidha ..... الاسم

15,70

1- SERUM BICARBONATE



45,80 2 ampoules de Célestine

011 800115 008 3  
CELESTENE 4mg / 1ml 3 Amp.Inj.  
P.P.V : 45,80 DH  
Distribué par MSD Maroc  
B.P. 136 Bouakoura

مسمى وصفة الأصل مع (يقاد الدواء حسب دعائى

تحت الفرق قبل وفرا

53,00

2- DAKTARIN

gel buccal 27.1

صباحاً  
رولا  
لمس

22 جوا

→ 1

Maphar  
Bd Alkimia N° 8, QI,  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
Daktarin gel buccal 140g  
P.P.V : 53,00

47,80

3- DASEN (4)

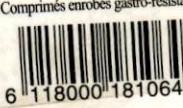
صباحاً

رولا  
لمس  
→ 47,80

6 118001 180745

PPV :  
EXP :  
Lot N° :

DASEN® 10 000 UI  
Serrapeptase  
40 Comprimés enrobés gastro-résistants



6 118000 181064

دجاج لتفادي قرح الفم (اللثى)  
تحت المفاج

دكتور عبد المالك عاكل  
Spécialiste en Médecine Interne  
Casablanca 05 22 50 84 43  
Hafidha Inara 1, Rue 12, N°12, Aïn chok - Casablanca

5 - METEOSPASMYL (cap)

بـ ٦٥  
٤٠,٤٠ × ٢ = ٨٠,٨٠

METEOSPASMYL® B 20 caps molles  
Alvérine citrate 60 mg / Siméticone 300 mg

P.P.V. : 40,40 DH

Distribué par COOPER PHARMA  
41, rue Mohamed Diouri - Casablanca

6 110001 100293

(S.V)

METEOSPASMYL®-B 20 caps molles

Alvérine citrate 60 mg / Siméticone 300 mg

P.P.V. : 40,40 DH

Distribué par COOPER PHARMA  
41, rue Mohamed Diouri - Casablanca

6 110001 100293

Docteur Abdelfmalek  
Spécialiste en médecine  
Hay Hara 1, Rue 12 N° 12 Ann.  
Casablanca - 05 22 50 84 43

243, 10

PHARMACIE DAKHLA  
91, Avenue Lakha  
Hay el Inaya - Casablanca  
Tél. : 05 22 50 10 62